



RÈGLEMENT DU VERLAINE'S RUNNERS **TRAIL 2022**

1. Conditions d'admission.

Course ouverte à tous et toutes.

Le Verlainé's Runners Trail est une course de type Trail organisé par le club de Sport Verlainé's Runners qui se déroule à 90 % sur sentiers et chemins forestiers balisés.

Le/la participant(e) doit être en bonne condition physique pour la pratique de la distance trail choisie. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement en cas d'une éventuelle blessure.

Pour les mineurs d'âge, une autorisation parentale est obligatoire

Le/la participant(e) certifie sur l'honneur qu'elle/il ne présente aucun des symptômes du Covid-19 depuis moins de 72 heures.

Les participants s'engagent à courir dans un esprit fair-play et ne pas partager la trace GPX du parcours afin de respecter les différents passages privés.

Après la course merci de ne pas partager cette trace GPX !

2. Inscriptions.

L'inscription se fait via la plate-forme www.ultratiming.be

Tarif(s) : 10 km- 7 euros / 20 km - 10 euros / 30 km- 15 euros

Ne pourront prendre le départ que les coureurs en ordre de paiement. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Néanmoins nous nous engageons à rembourser les participants à 100% (hors frais de transactions bancaires) si nous devons annuler l'événement pour cause d'annulation du au Corona virus (Covid). Aucun autre remboursement ne sera effectué pour une autre raison.

3. Matériel obligatoire.

– Un téléphone portable. En cas d'abandon ou de blessure, prévenir obligatoirement les organisateurs. Des vêtements adaptés aux conditions météo.

4. Balisage.

Le balisage mis en place se présentera sous forme de flèches / bandes fluorescentes accrochées aux branches. Des panneaux et des marquages au sol seront présents lors des passages plus difficiles.

Aux traversées de voies publiques : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et le coureur n'a en aucun cas la priorité.

5. Ravitaillements.

Un ravitaillement sera prévu sur les parcours des 11 et 20km. Deux ravitos sur le parcours du 32km. Ravitaillement à l'arrivée également. Pour le 20-30km, nous conseillons néanmoins de prendre de l'eau et de quoi s'alimenter.

6. Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

7. Retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, à partir de 7h45 et jusqu'à 10 min avant la course.

Heures de départ :

32 km/1200d+ : 8H30

20km/800d+ : 9H30

11km/375d+ : 12h00

8. Port du dossard.

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de l'épreuve.

9. Vestiaires

Il n'y aura pas de vestiaires, mais les toilettes seront disponibles et peuvent faire office de vestiaires avant la course.

10. Droit de l'image.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

11. Résultats

Les résultats seront disponibles **uniquement** sur le site www.ultratiming.be. Si les conditions le permettent, nous mettrons un écran le jour de l'événement et vous aurez la possibilité de visualiser les arrivées avec l'affichage des temps.

La société Ultratiming est propriétaire du chronométrage.

Aucun site sans l'accord de la société Ultratiming ne peut reprendre les résultats pour les afficher sur un autre site !

12. Challenge Life Series

Notre Trail fait partie du Life Series Challenge ! Il s'agit d'une compétition qui regroupe 9 courses avec à la clef de nombreuses récompenses !

Ce challenge a été créé par les magasins LifeSport à Neupré et LifeAdventure à Durbuy.



13. Conditions générales

En cas de conditions météo très difficiles, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et de proposer un parcours de repli, voire l'annulation.

14. Récompenses

Récompenses aux trois premier(e)s H / F sur les 3 distances.

15. Adresse et date

Adresse de l'événement : Chemin de la Pyramide, n°2 Verlaine-sur-Ourthe (Durbuy)

Date : 23 avril 2022

La Nature vous accueille, respectez-la !

Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié. Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

L'inscription au Verlaine's Runners Trail implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

